

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30164**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Techniques du son et de l'image (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Le Mans université, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université de Rennes 2, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Université de Toulon, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Université Clermont Auvergne, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Lorraine, Université Lumière - Lyon 2, Université de Cergy-Pontoise, Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, Université de Bourgogne - Dijon, Université d'Evry-Val-d'Essonne, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Université Paul Valéry - Montpellier 3, Université de Nantes, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, Université Paris 13, Université de Poitiers, Université de Corse - Pasquale Paoli	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320v Spécialités plurivalentes de la communication : production à caractère artistique, 323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Elaboration de projets scénographiques numériques, audiovisuels et interactifs dans les arts du spectacle
- Accompagnement de projets collectifs à l'aide, notamment, d'outils numériques
- Organisation et gestion d'activités liées à la musique assistée par ordinateur et/ou au design sonore
- Réalisation de courts supports audiovisuels et/ou prises de sons en réponse à des demandes clients
- Production et diffusion de documents de communication
 - Concevoir et réaliser une maquette de présentation d'un projet audiovisuel
- Aider au pilotage d'un projet multimédia
- Traduire les demandes des clients sous forme graphique : animation, illustration, montage...
 - Elaborer une charte graphique en fonction des commandes des clients
- Proposer des solutions infographiques ou de communication
 - Synthétiser et matérialiser les besoins des clients
 - Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
 - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
 - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
 - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
 - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
 - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
 - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- **J59 : Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale**

- Attaché / Attachée de production audiovisuelle
- Attaché / Attachée de production cinématographique
- Chargé / Chargée de production audiovisuelle
- Chargé / Chargée de production cinématographique
- Assistant réalisateur / Assistante réalisatrice
- Réalisateur / Réalisatrice de vidéo-clip
- Designer Web
- Graphiste multimédia
- Infographiste
- Réalisateur / Réalisatrice multimédia
- Documentariste
- Assistant son
- Preneur de son
- Animateur 2D et 3D
- Concepteur / Conceptrice artistique communication multimédia

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

E1104 : Conception de contenus multimédias

L1508 : Prise de son et sonorisation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30164 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> · Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30164 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. · Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30164 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> · Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. · Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30164 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30164 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> · Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30164 - Conception et mise en œuvre de dispositifs culturels et artistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et réaliser une maquette de présentation d'un projet audiovisuel • Aider au pilotage d'un projet multimédia • Traduire les demandes des clients sous forme graphique : animation, illustration, montage...
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30164 - Maîtrise des différentes techniques d'information et de communication	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer une charte graphique en fonction des commandes des clients • Proposer des solutions infographiques ou de communication
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 30164 - Mise en œuvre de stratégies marketing et commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Synthétiser et matérialiser les besoins des clients

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
 - Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Le Mans Université, arrêté du : 03/07/2017
- Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017
- Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 25/07/2017
- Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017
- Université de Corse-Pascal-Paoli, arrêté du : 16/03/2018
- Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
- Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017
- Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 19/07/2018
- Université de Poitiers, arrêté du : 24/09/2018
- Université de Reims champagne-Ardenne, arrêté du : 15/05/2018
- Université de Toulon, arrêté du : 06/06/2018
- Université d'Evry-Val-d'Essonne, arrêté du : 05/06/2015
- Université Jean Monnet - Saint Etienne, arrêté du : 28/06/2016
- Université Jean-Jaures - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016
- Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016
- Université Paris 13, arrêté du : 05/10/2015
- Université Paris-Est Marne-La-Vallée, arrêté du : 15/06/2015
- Université Paris-Ouest-Nanterre-La défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017
- Université Paul Valéry - Montpellier 3, arrêté du : 30/03/2018
- Université Rennes 2, arrêté du : 29/06/2017

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université de Cergy-Pontoise](#)

[Université Savoie Mont Blanc - Chambéry](#)

[Université de Bourgogne - Dijon](#)

[Université d'Evry-Val-d'Essonne](#)

[Université Lumière - Lyon 2](#)

[Université Paris-Est Marne-La-Vallée](#)

[Université Paul Valéry - Montpellier 3](#)

[Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10](#)

[Université Paris 13](#)

[Université de Poitiers](#)

[Université Rennes 2](#)

[Université Jean Monnet - Saint Etienne](#)

[Université de Toulon](#)

[Université Jean-Jaures - Toulouse 2](#)

[Université de Clermont Auvergne](#)

[Université de Reims Champagne-Ardenne](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université de Corse-Pascal-Paoli](#)

[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)

[Le Mans Université](#)

[Université de Nantes](#)

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :